

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit en garderie du soir aux écoles de Châteauneuf. Pour des raisons de sécurité, nous tenons chaque jour un registre de présence des enfants sur ce temps d'accueil. L'organisation de l'appel, nécessaire à la tenue de ce registre, nous amène à vous demander de venir chercher vos enfants à partir de 16h45, au plus tôt.

Nous avons été interrogés par des familles qui peuvent venir chercher leur enfant à 16h30, certains soirs de la semaine, de façon régulière tout au long de l'année.

Aussi, afin de concilier les conditions de sécurité et une souplesse de fonctionnement, nous vous proposons l'organisation suivante :

→ Votre enfant est inscrit en garderie et vous souhaitez venir le chercher à 16h30 certains soirs.

Nous vous proposons de préciser le(s) jour(s) d'absence en garderie de votre enfant, pour l'année scolaire, au moyen du formulaire ci-joint à retourner en Mairie, à Elisabeth Campo, avant le 20 octobre (service.ecoles@mairie-chateauneuf.fr ou dépôt boîte aux lettres).

Ces informations seront transmises aux enseignantes afin qu'elles assurent la sortie de 16h30 les jours souhaités.

À partir du 6 novembre, vous pourrez venir chercher votre enfant à 16h30 ces jours-là, et à partir de 16h45 les autres jours.

→ Votre enfant est inscrit en garderie et vous ne souhaitez pas venir le chercher à 16h30 certains soirs.

Vous n'êtes pas concerné et n'avez donc rien à faire. Vous pouvez venir chercher vos enfants tous les soirs à partir de 16h45 en garderie. Madame Elisabeth Campo, responsable des écoles, reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement,

Nelly Gauche

Coordinatrice Enfance

**Attestation d'absence en garderie du soir
Année scolaire 2018/2019**

Par la présente, j'atteste que Mon enfant
scolarisé en classe de... à l'école..... ne restera
pas à la garderie le :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Je m'engage à respecter cet engagement pour l'année scolaire 2018/2019.

Ce(s) jour(s) là, mon enfant sortira avec son enseignant à 16h30. Je décharge donc la mairie de sa responsabilité dans la gestion de la sortie des jours ci-dessus mentionnés. Cette nouvelle organisation sera effective au retour des vacances de Toussaint.

Fait à :

Le :

Nom Parent 1 :

Nom Parent 2 :

Signature :

Signature :